RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Séance du Conseil Municipal
Du mercredi 11 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Mme LIME Angèle, Maire

Etaient présents : Mmes BEFFY Stéphanie, GIRARDET Fabienne, PIGUET Colette, LIME Angèle, STEHLY Audrey
Mrs BILLAMBOZ Jean-Xavier, COQUIARD Vincent, GAILLARD Alexandre, LOPES Guillaume, PERRIN Pascal,
Absent(e)(s) excusé(e)(s : LIDOINE Xavier ; PIGUET Aurélien
Absent(e)(s) : Néant
Délégation de pouvoir : LIDOINE Xavier à LIME Angèle ; PIGUET Aurélien à GAILLARD Alexandre
Secrétaire de séance : BILLAMBOZ Jean-Xavier

ORDRE DU JOUR

1° Visite du chantier de l'Habitat Séniors ADMR par le conseil municipal à 19 h 30
2° URBANISME
- **DPU parcelle AB n°330 - Verger Mandri**

3° BOIS : nouvel aménagement - régime forestier : correction de la surface à appliquer pour la parcelle cadastrale C649
4° ENS : Financement restauration du Château – demande d'aide au conseil départemental (contrat P@c)
5° CONSEIL DÉPARTEMENTAL : demande de contribution financière au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)
6° PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
7° POINTS DIVERS
- Canonisation sœur Marie Madeleine Claudine LIDOINE
- Nouvelle session gestes 1er secours

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité

Mme le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- Devis pour jeux aire de jeux
- Avis sur plan mobilité CCLL
- Pour info, devis pour toiture salle des fêtes
- Proposition de la Poste pour la voirie communale

Demandes acceptées à l'unanimité

1° Visite du chantier de l'Habitat Séniors ADMR par le conseil municipal à 19 h 30

M. POULIN Mathieu, chef de projet pour l'ADMR, M. MASSON pour l'entreprise BOOA et les conseillers se sont rendus sur le chantier de la construction de l'habitat partagé pour les séniors afin de constater l'évolution des travaux.
Le planning du chantier est tenu, la réception est prévue pour la fin de l'année. Une nouvelle réunion avec les personnes intéressées pour intégrer cet habitat partagé aura lieu le 17/06/2025.

2° URBANISME

- **DPU parcelle AB n°330 - Verger Mandri**

Maître ZEDET Caroline, notaire associé à Ornans, informe la Commune de la transaction prochaine d'un bien bâti situé sur la parcelle cadastrée AB n°330, lieu-dit 6 impasse du Verger Mandri.
Mme le Maire propose de ne pas exercer le droit de préemption dans le cadre de cette transaction.
Le Conseil Municipal décide, **par 12 voix pour,** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle mentionnée supra et autorise le Maire à signer la déclaration d'intention d'aliéner concernant cette affaire.

3° BOIS : nouvel aménagement - régime forestier : correction de la surface à appliquer pour la parcelle cadastrale C649

Annule et remplace délibération 2025/19-02-05

Mme le Maire explique que suite à une correction de la surface à appliquer pour le nouvel aménagement du régime forestier, une nouvelle délibération doit être prise. En effet pour la parcelle cadastrale C649, la surface mesurée passe de 10 à 10.4917 ha.

Le Conseil Municipal demande l'autorisation de faire appliquer le régime forestier aux parcelles cadastrales suivantes :

Section cadastrale	Numéro	Lieu-dit	Contenance (ha, a ca)	Contenance à app au régime forestier ca)
Territoire communal de MONTROND-LE-CHATEAU				
C	201	A L'ESSART DU LOUP	0,2520	0,2520
C	214	A L'ESSART DU LOUP	0,2730	0,2730
C	453	AUX ESSARTS	0.046	0.046
C	632	AUX ESSARTS	1,6110	1,6110
C	649	A L'ESSART DU LOUP	11,9833	10,4917
C	652	A L'ESSART DU LOUP	0,2057	0,2057
Surface avec application du régime forestier :				**12.8794**

Le Conseil municipal assure que les parcelles ou parties de parcelles citées ci-dessus sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.
Les motifs de la demande sont les suivants : amélioration du patrimoine forestier.

Le Conseil municipal, **par 12 voix pour**, donne pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

4° ENS : Financement restauration du Château – demande d'aide au conseil départemental (contrat P@c)

Mme le Maire explique que pour le programme 2025 de restauration des vestiges du château, une aide du département est sollicitée au titre du contrat P@C, à hauteur de 15 % du montant des travaux de restauration de l'Association Patrimoine et Insertion et de la surveillance archéologique assurée par la société EVEHA.

Le montant des travaux de 2025 est de 67 500 euros HT, composé de 45 712 euros de travaux de restauration et de 21 788 euros HT de surveillance archéologique.

FINANCEMENT	Sollicités Montant (2 ou TTC	%
Subventions : *** Département** * **ETAT** (DETR, DSIL,...) Avenir Montagne - Région - SYDED - EUROPE - CAF .....(1)	 10 125 € 40 500 €	 15 % 60 %
Emprunts : .....(1)		
Certificats d'économies d'énergies (3)		
Autres ressources : **Fondation du Patrimoine** (ex : loyers, taxes, d'urbanisme, indem d'assurance)	7500 €	11 %
Autofinancement :	9 375 €	14 %
TOTAL :	67 500 €	100

Le conseil municipal, par 12 voix pour, approuve le plan de financement ENS 2025 et autorise Mme le Maire à déposer la demande de subvention auprès du département.

5° CONSEIL DÉPARTEMENTAL : demande de contribution financière au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Mme le Maire explique que la commune a été sollicitée par le département du Doubs, dans le cadre de la politique d'habitat logement, pour participer :

- **Au fonds de solidarité pour le logement (FSL)** permettant d'aider les ménages pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement avec un accompagnement par les travailleurs sociaux et la prise en charge éventuelle des impayés d'énergie et/ ou d'eau.
- **Au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD)** permettant d'aider les ménages en diffculté pour la poursuite de leur projet immobilier.

Ces 2 fonds sont alimentés par la contribution du Département et par les contributions volontaires des collectivités locales et d'autres organsimes oeuvrant en matière de logement.

Le niveau attendu de la participation de la commune est de 0,61 € par habitants pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD.

Mme le Maire, considérant que ces fonds permettent d'aider temporairement des ménages présentant des difficultés et que plusieurs ménages ont pu être aidés dans ce cadre sur le territoire de la CCLL ces dernières années, propose de contribuer à hauteur de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD.

Le conseil municipal, **par 12 voix pour**, propose de contribuer au FSL et au FAAD tel que mentionné ci-dessus.

6° CCLL : Avis de la commune de Montrond-Le-Château sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) arrêté par la Communauté de Communes Loue Lison

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L1214-1 et suivants relatifs aux Plans de Mobilité,

Vu la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,
Vu la délibération n°45/21 du 23 mars 2021 de la CCLL validant la prise de compétence mobilité en adoptant le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son territoire,
Vu l'action - O4A1-4.1.23 du PCAET de la CCLL « Élaborer un Plan de Mobilité Rural »,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Loue Lison en date du 15 avril 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié et le soumettant à l'avis des partenaires,

A la suite de la prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté de Communes Loue Lison a lancé en janvier 2022 une démarche d'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) au sens de l'article L1214-36-1 du Code des transports afin de planifier sa politique en matière de mobilité sur son territoire.

Le PDMS, véritable outil de planification, définit une stratégie et une politique de mobilité à court, moyen et long termes. Il vise à promouvoir les transports en commun, les modes actifs et les alternatives à l'autosolisme sur le territoire de la CCLL.

Ce plan a été élaboré en concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, les élus, les techniciens et un panel de citoyens engagés dans plusieurs ateliers de travail.

Le projet de Plan de Mobilité Simplifié comprend :
- Une synthèse du diagnostic territorial ;
- La stratégie définie par les ateliers de concertation ;
- Le Plan d'Actions articulé en **6 axes stratégiques et 11 actions opérationnelles**

Axe 1 : Agir sur l'offre de transport en commun
- **Action 1 :** Engager des discussions avec la Région Bourgogne Franche-Comté afin d'améliorer l'offre de transport collectif sur le territoire
- **Action 2 :** Étudier la mise en place d'une offre de TAD sur le périmètre de la CCLL

Axe 2 : Lutter contre l'autosolisme
- **Action 3 :** Densifier le maillage d'aires de covoiturage sur le territoire
- **Action 4 :** Expérimenter des lignes de covoiturage dynamiques en direction des principales destinations des actifs

Axe 3 : Coordonner
- **Action 5 :** Identifier et aménager des points de rencontre mobilité permettant d'interconnecter les offres de mobilité

Axe 4 : Communiquer
- **Action 6 :** Créer un guide numérique/plateforme de la mobilité sur le territoire pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité
- **Action 7 :** Accompagner les entreprises dans leurs programmes d'écomobilité à destination de leurs salariés
- **Action 8 :** Structurer un programme d'écomobilité scolaire autour du programme « Savoir Rouler à Vélo » pour apprendre les bonnes pratiques et se déplacer en toute autonomie

Axe 5 : Inciter les communes
- **Action 9 :** Développer la pacification et le stationnement vélo pour faciliter et sécuriser la circulation des modes doux

Axe 6 : Anticiper les besoins futurs
- **Action 10 :** Favoriser le télétravail, les tiers-lieux et/ou l'émergence d'espaces de coworking aux abords des principaux lieux d'intermodalité de la CCLL
- **Action 11 :** En lien avec Territoire d'Energie 25, développer le réseau d'IRVE accessible au public sur le territoire

Conformément aux articles L1214-36-1 et R1214-12 du Code des Transports, la Commune de Montrond-le-Château est invitée à exprimer son avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter

de la transmission. Il est précisé qu'au terme de la consultation de l'ensemble des personnes publiques associées, le projet de PDMS sera soumis à l'avis du public.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 12 voix pour**, émet un avis favorable au projet de Plan de Mobilité Simplifié tel que présenté par la Communauté de communes Loue Lison.
La présente délibération a été adoptée en séance publique le 11/06/2025 et sera transmise à la Communauté de Communes Loue Lison pour prise en compte.

7° PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : dossier en cours d'élaboration, reporté à un prochain conseil

8° POINTS DIVERS

- **Canonisation sœur Marie Madeleine Claudine LIDOINE**

La paroisse prévoit d'apposer une plaque liée à cette canonisation au sein de l'Eglise et demande à la commune si une démarche serait effectuée pour cette dernière suite à la canonisation d'une habitante du village (1752-1794). Mme le Maire propose au conseil municipal de compléter le circuit de randonnée mettant en valeur le patrimoine communal par un nouveau panneau d'interprétation expliquant l'histoire de Mme LIDOINE Claudine liée à la période révolutionnaire en association avec les professeurs de l'école intercommunale. Ce panneau serait positionné près de l'Eglise. Les membres du conseil sont d'accord.

- **Nouvelle session gestes 1er secours**

Une nouvelle session va être proposée aux habitants

- **Devis pour jeux aire de jeux**

M. COQUIARD Vincent présente plusieurs devis pour remplacer certains jeux de l'aire de jeux. Il propose de demander des précisions et de convenir d'un RDV sur place avec les entreprises.

- **Schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Terrains familiaux**

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par M. Jean-Claude GRENIER, Président de la CCLL
Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) 2021-2026 approuvé le 21/01/2021 identifie un besoin de 2 terrains familiaux sur Loue Lison et plus précisément sur les communes d'Ornans et de Lavans-Quingey.
Malgré plusieurs sollicitations auprès de l'ensemble des communes de Loue Lison, notamment les dernières en 2022, la CCLL n'a pas été en mesure d'aménager les 2 terrains prescrits faute de proposition foncière de la part des communes identifiées.
A l'approche du terme du SDAHGV, M. le Président de la CCLL, souhaite réinterroger les communes pour connaître les capacités de mise à disposition d'un terrain à aménager par la CCLL en terrain familial et éventuellement proposer une modification du SDAHGV.
Les conseillers communautaires, solidairement, ont été invités à réfléchir à d'autres lieux d'implantation lors du conseil communautaire du 15 avril 2025.

Le conseil municipal de MONTROND-LE-CHATEAU a donné la réponse suivante : la commune n'a pas de proposition pour des terrains familiaux.

- **Demande de la Paroisse 4 *Monts* St Maximin**

La paroisse sollicite Mme le Maire pour équiper la salle St Georges d'un cabinet de toilettes ainsi que la possibilité de construire une annexe attenante à la salle.
Le conseil municipal est d'accord sur le principe.

- **Fuites toiture salle des fêtes**

Pour les fuites de la salle des fêtes des devis sont en cours et seront présentés au prochain conseil municipal.

- **Taille des haies**

Mme le Maire rappelle les dispositions du plan local d'urbanisme concernant les haies :
Extrait du PLU : *« afin de dégager la visibilité pour les circulations, les haies vives simples ou doublant les grillages de tous les terrains d'angle de rues ne dépasseront pas une hauteur maximale de 1 mètre, ceci sur une longueur de 10 mètres minimum. »*

Elle remercie par avance les administrés de bien vouloir faire le nécessaire pour procéder à la taille des haies qui ne respectent pas ces dispositions avant la fin du mois de juin.

- **Salle polyvalente**

Mme le Maire demande de faire une maintenance de l'autolaveuse de la salle car le sol est collant.
Un technicien de la société KARCHER interviendra le 24/06/2025.

Séance levée à 23 h 15

numéro de délibération	Objet
2025/11-06-01	Déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption - parcelle cadastrée AB n°330
2025/11-06-02	Demande d'application du régime forestier - Annule et remplace délibération 2025/19-02-05
2025/11-06-03	Contrat P@C – demande de subvention au conseil départemental
2025/11-06-04	Sollicitation du Département pour le FSL et le FAAD
2025/11-06-05	Avis de la commune de Montrond-Le-Château sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) arrêté par la Communauté de Communes Loue Lison

Le Maire,
Angèle LIME

Secrétaire de séance
BEFFY Stéphanie

MAIRIE DE MONTROND-LE-CHATEAU (Doubs)